



Arrêté municipal n°2023-04 du 16 janvier 2023

ARRETE DE VOIRIE

OBJET : réglementation la circulation de la 39^{ème} édition de la TRO BRO LEON
le 7 mai 2023 et la TRO BRO CYCLO le 6 mai 2023

Le Maire de la commune de SAINT PABU ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route,
VU les articles R26 et R28 du Code Pénal,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents durant la 39^{ème} édition de la TRO BRO LEON du dimanche 7 mai 2023 et durant la TRO BRO CYCLO du samedi 6 mai 2023 organisées par Tro Bro Organisation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La circulation sera interdite le long du parcours de la TRO BRO LEON de 8h00 à 19h00 le dimanche 7 mai 2023, à savoir sur la boucle venant de la route touristique VC 9 vers la VC 28 puis la VC 27 puis descendant la VC 11 direction à gauche vers la VC 33 pour rejoindre Le Cosquer, puis la VC 24 pour rejoindre la VC 23 puis direction à gauche pour rejoindre la route de Korn ar Gazel, VC 4, puis après les 4 stops de la rue de Korn ar Gazel traversée de la VC3 vers la VC 16 jusqu'à la VC 43 puis la VC 44, direction la RD 28.

ARTICLE 2 :

Lors de la TRO BRO CYCLO du samedi 6 mai 2023, les coureurs doivent respecter le Code de la Route.

ARTICLE 3 :

La Tro Bro Organisation prendra à sa charge l'organisation de son circuit, la mise en place de la signalisation temporaire et assurera la responsabilité de l'intégralité des risques liés à cette organisation.

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie,
- notifié à la Sous-préfecture de BREST, à la gendarmerie de PLOUDALMEZEAU, à l'ATD de LANNILIS et aux organisateurs.

A SAINT PABU, le 16 janvier 2023

Le Maire,
David BRIANT

